



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 21 décembre 2018

LA POSTE

TPAS – Cotisations retraite manquantes : Exigeons-la prise en charge par La Poste.

À l'approche de la prise d'un TPAS, de nombreux collègues renoncent ou sont contraints d'« accepter » une décote amputant lourdement leur futur montant de retraite, **d'autant aggravée que la faiblesse des salaires, des rémunérations à La Poste n'est plus à démontrer.**

À aucun moment elle ne participe !

La Poste n'ouvre pas la possibilité de racheter les 30 % des cotisations de retraite manquantes.



Après des dizaines d'années au travail et pour l'essentiel des carrières importantes à La Poste, il serait juste que La Poste reconnaisse ses postiers par la prise en charge de la sur-cotisation.

À l'instar d'Orange, où les collègues bénéficient d'une sur-cotisation prise en charge par l'employeur (cotisations employeur et employé, nous demandons à La Poste d'ouvrir des négociations pour une prise en charge au moins à l'identique. **Rien ne s'y oppose si ce n'est la volonté de La Poste !**

Ce rachat de cotisations permettrait à tous fonctionnaires comme salariés d'accéder à de meilleures conditions de rémunérations à la retraite suite à la prise d'un TPAS.

La CGT met à disposition des personnels une pétition, nous proposons qu'elle soit signée amplement pour qu'elle puisse être remise au président de La Poste.

Les syndicats départementaux de la CGT FAPT pourront, avec l'engagement des postiers, faire valoir vos revendications auprès de la hiérarchie jusqu'au président.



Signez et faites signer
la pétition !

PROMOTION PAR REP (TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADES ET LISTES D'APTITUDES).

Chaque année des collègues en bénéficient, **trop peu** ! La CGT revendique 10 % du personnel par REP chaque année pour l'ensemble des personnels quel que soit le grade ou la fonction ou le statut. Le nombre retenu est trop insuffisant et de plus les agents en TPAS sur le temps conseil en sont écartés. C'est inadmissible, d'autant que ces collègues sont considérés **en activité**.

EXIGEONS ENSEMBLE DE METTRE FIN A CETTE INJUSTICE !



Signons de partout la
pétition !

POUR ÊTRE PLUS FORT ENSEMBLE JE ME SYNDIQUE !

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
[Facultatif] Téléphones → [perso]	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	